

Conditions de prêt temporaire de tablette iPad



Les élèves ingénieurs remplissant les critères définis ci-après par la Direction de l'école peuvent être éligibles au prêt de tablette pour une année universitaire (dans la limite des équipements disponibles) :

- Elève en échange international (dont ECUST)
- Elève accueilli en 3^e année en échange FGL
- Elève en difficulté financière, ne disposant pas de ressources suffisantes pour acquérir un iPad (sur dépôt d'une demande argumentée, accompagnée de justificatifs auprès de la Direction de l'école).



Le dossier de demande de prêt complet est à envoyer par mail à c.imbert@unistra.fr.